

**DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHATELPERRON**

DATE DE CONVOCATION

09 juin 2020

SÉANCE DU 17 JUIN 2020

DATE D’AFFICHAGE

18 juin 2020

L’an deux mil vingt, le dix-sept juin,

À dix-huit heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL, de cette Commune

NOMBRE DE CONSEILLERS

Régulièrement convoqué, s’est réuni sous la Présidence de Madame SCHNEIDER
Maria, Maire

Exercice : 11

Présent : 11

Votants : 11

Étaient présents : SCHNEIDER, SANTARELLI, VÉRON, SEGAUD, SELLIER,
RATINIER, GABRIEL, DE BURE, DEVAUX, PUY, DE COMBARIEU

Était absent excusé : /

Secrétaire de séance : PUY Danièle

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l’unanimité.

OBJET

DCM20200617_37- Vote du BP 2020 Salle d’Exposition

Madame le Maire présente à la commission le Budget Primitif pour l’année
2020, établi avec Mr ORARD, Trésorier à la Trésorerie de Dompierre sur Besbre.

SECTION FONCTIONNEMENT :

Il s’équilibre tant en dépenses qu’en recettes à la somme de 30 648 €

Il est adopté à l’unanimité des membres présents.

N°DCM20200617_38- Vote du BP 2020 Commune

Madame le Maire présente à la commission le Budget Primitif pour l’année
2020, établi avec le concours de Mr Guy ORARD, Trésorier de Dompierre sur Besbre.

SECTION FONCTIONNEMENT :

Il s’équilibre tant en dépenses qu’en recettes à la somme de 181 246 €.

SECTION INVESTISSEMENT :

Il s’équilibre tant en dépenses qu’en recettes à la somme de 239 007 €.

Il est adopté à l’unanimité des membres présents.

Malgré l’investissement engagé, le Conseil Municipal n’envisage pas d’augmenter les taux
d’imposition des taxes communales qui resteront comme suit :

Foncier Bâti..... 9.93

Foncier non bâti26.91

Le produit fiscal attendu sera donc de 34 264 €.

DCM20200617_39- Financement achat tracteur

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération n°20200603_36
en date du 3 juin dernier, l’achat d’un tracteur d’occasion, marque DEUTZ-FAHR, Agroton K420
de 2010 a été validé pour un montant HT de 32 000 €, auprès des Etablissements TISSIER, 9 Route
de Souvigny 03210 Bresnay.

Pour financer l'achat dudit tracteur, la commune s'est rapprochée de différentes banques pour un prêt d'un montant de 31 800 € (trente et un mille huit cent euros).

Madame le Maire et les membres du conseil municipal ont pris connaissance en tous ses termes du projet de contrat établi par le Crédit Agricole, dont le siège social est Clermont-Ferrand cedex 9, 2 Avenue de la Libération (63045) et ont pris la décision de retenir leur offre.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de contracter un emprunt de 31 800 € (trente et un mille huit cent euros) auprès de la Caisse du Crédit Agricole dont le siège social est Clermont-Ferrand cedex 9, 2 Avenue de la Libération (63045) sur une durée de cinq ans.
- Taux fixe : 0.55 %
- Echéance annuelle : 6 465.32 €
- Décide de mandater Madame le Maire pour accomplir toutes les formalités nécessaires auprès de l'organisme prêteur et à signer tous documents relatifs à ce dossier.

DCM20200617_40- Syndicat Intercommunal Charolais Refuge Fourrière

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les communes de Melay et Le Donjon ont demandé de ne plus faire partie du syndicat Intercommunal Refuge Fourrière.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte le retrait du Syndicat Intercommunal Refuge Fourrière des communes de Melay et Le Donjon.

DCM20200617_41- Délégués au Syndicat Intercommunal Charolais Refuge Fourrière

Après l'installation du Conseil Municipal, élu au scrutin du 15 mars 2020 et l'élection le 25 mai 2020 de Madame le maire et de deux adjoints,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal Charolais Refuge Fourrière, il en résulte qu'il convient de procéder à la désignation de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants pour siéger au sein de cet établissement.

Ont été élu :

Délégués titulaires :

Mr GABRIEL Jean-Claude, domicilié « Le Bois Clair » 03220 CHATELPERRON

Mr DEVAUX Jean-Marc, domicilié « Périsse » 03220 CHATELPERRON

Délégués suppléants :

Mr VERON Christian, domicilié « Les Tains Hauts » 03220 CHATELPERRON

Mme DE COMBARIEU Marion, domiciliée « Les Nesmes » 03220 CHATELPERRON

DIVERS :

✓ **CAFÉ-RESTAURANT « La Grotte Aux Fées » :**

FOOD-TRUCK : Les membres du Conseil Municipal ont validé la demande de Mme MORET Chrystelle, quant à l'utilisation du domaine public pour installer un FOOD-TRUCK pour une période temporaire de 2 mois (du 1er juillet au 31 août 2020), à savoir le vendredi de 18h à 21h30, le samedi de 11h à 21h30 et le dimanche de 11 h à 20 h (horaires qui pourront varier selon la fréquentation). La commune ne percevra pas de redevance pour 2020 et se réserve le droit de demander le retrait pour des raisons de sécurité.

Mme MORET devra prendre toutes les mesures nécessaires à l'entretien des lieux, du matériel, respecter en tous points les règles de sécurité, de mesures sanitaires (COVID-19) et ramassage des poubelles. Elle devra fournir à la commune une attestation d'assurance.

Mme MORET devra déposer tous les ans un dossier complet (avec les pièces réactualisées), un mois minimum avant l'installation du véhicule.

PARQUETS : Les membres du Conseil Municipal ont validé la demande de Mme MORET Chrystelle, quant à l'utilisation du domaine public pour les parquets, déjà installés, en complément du café-restaurant afin d'organiser des événements (soirée à thème, repas de famille, banquets...). La commune ne percevra pas de redevance pour 2020 et se réserve le droit de demander le retrait pour des raisons de sécurité.

Mme MORET devra prendre toutes les mesures nécessaires à l'entretien des lieux, du matériel, respecter en tous points les règles de sécurité, de mesures sanitaires (COVID-19) et ramassage des poubelles. Elle devra fournir à la commune une attestation d'assurance, ainsi qu'un certificat de sécurité (à fournir tous les ans).

Mme MORET ne devra pas ajouter d'autres installations sur le domaine public, sans accord de la municipalité. Elle est informée également, que la Communauté de Communes Entr'Allier Bebsre et Loire projette de reprendre la gestion de fonctionnement de la Salle d'Exposition, ce qui pourrait permettre de revoir les termes de l'attestation délivrée le 18 juin 2020.

✓ **BULLETIN MUNICIPAL** : Les membres de la commission des affaires culturelles se réunissent le vendredi 19 juin 2020 à 18 h afin de discuter du contenu, de la mise en page, des idées à insérer dans le bulletin municipal.

✓ **DÉFIBRILLATEUR** : Les membres du Conseil Municipal ont pris connaissance de la proposition de la Sté CITYCARE, représentée par Mme FRADIN, pour l'installation d'un défibrillateur. Ils décident de prendre des informations complémentaires auprès des communes voisines et d'autres prestataires.

✓ **DEVIS GARDE-CORPS** : La Sté GRANGE de Bellerive présente un devis d'un montant de 2 138.00 € HT pour les travaux de remise en état du Pont sur la ligne (suite à accident le 8 mai 2020). Un expert passe le lundi 20 juillet 2020 à 15 h.

✓ **DEVIS AZFEU** : Les membres du Conseil Municipal ont validé le devis de la Sté AZFEU, représentée par Mr DUCAROUGE, pour le contrôle annuel des systèmes de désenfumage à la Salle d'Exposition.

✓ **LA BOURBON'NET** : Le bus numérique du Conseil Départemental de l'Allier propose une intervention sur la commune. Ce bus accompagne les gens pour faciliter les démarches administratives et les familiariser avec les outils informatiques. L'accès est entièrement gratuit et ouvert à tous. Les membres du Conseil Municipal ont donné un avis favorable.

✓ **DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC)** : Les membres du Conseil Municipal ont pris connaissance de l'arrêté n°2020-517 en date du 28-05-2020 quant à une opération de prospection thématique et sondages effectués par Mr ANGEVIN, à compter du 28 mai 2020 et jusqu'au 31 décembre 2020 sur le site de la Grotte aux Fées », en vue d'opérations archéologiques.

✓ **ASSOCIATION ABAC (Bouger à Châtelperron)** : L'assemblée générale de l'ABAC a lieu le vendredi 26 juin 2020 à 20 h à la salle de réunion. Toutes les personnes intéressées par le maintien de la vie associative de la commune sont invitées à prendre contact avec le Président, Mr BERTHIER Michel ou avec la mairie.

✓ **MASQUES CONSEIL DÉPARTEMENTAL** : les masques offerts par le Conseil Départemental sont disponibles en mairie aux horaires d'ouverture du secrétariat. Un article a été diffusé sur le journal « La Montagne » et sur le site de la commune.

Fais et Clos, les jour, mois et an que dessus,